

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017**

L'an deux mille dix- sept, le sept mars à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, Mme PALITO Marlyse M. MORIN François, M. MARSOLLET Bernard, M GAURIAUD Alain, Mme CHANCLOU Séverine, Adjoint, M ASTIE Claude, Conseiller Délégué,, M. GUILLOT Stéphane, M GUILLET Georges, Mme DORIN Margarida, M. RAVET Aurélien Mme BREDEL Elisabeth, Mme LEYRIT Anny France, Mme PERCHAI, Mme BOUHIER Amandine, M BEYNAUD Jean François., Mme MASSE Annette

Mme CARDUNER Isabelle a donné pouvoir à Mme PALITO  
M. JUIN Gérard a donné pouvoir à Mr BEYNAUD

Madame BOUHIER est désignée secrétaire de séance.

---

Date de convocation	:	28 février 2017
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	17
Nombre de suffrages exprimés	:	19

---

### **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD**

M le Maire rappelle que le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 17 décembre 2015.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat des conseils municipaux et du conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme intercommunal.

**M. le Maire rappelle alors le projet de PADD, construit autour de trois thématiques :**

- conforter la vie à l'année et répondre aux besoins des habitants actuels ou futurs
- établir un équilibre entre développement et protection de l'environnement
- préserver l'identité rétaise et les patrimoines : naturel, paysager et architectural qui sont déclinés en 18 orientations et 95 objectifs.

Le conseil municipal a déjà débattu des orientations générales du PADD, notamment à la réunion de travail du Conseil Municipal du 05 Octobre 2016 et lors des réunions organisées par la Communauté de Communes.

**Après cet exposé, un débat s'instaure** notamment sur des éléments précédemment évoqués lors des réunions publiques. Monsieur GUILLET revient sur l'objectif des 20 000 habitants sur l'île, les règles du RNU, les énergies renouvelables et l'interdiction prévue du logement lié à l'exploitation des agriculteurs et des artisans, et une discussion s'engage avec Messieurs BEYNAUD et MARSOLLET. Monsieur RAVET soulève la problématique de l'empilement des réglementations sur l'île de Ré et la nécessité de trouver des solutions pour aider au développement les ailes de saison afin d'assurer un tourisme sur une plus longue période et ainsi la pérennité des emplois.

### **CONVENTION DE TRAVAUX AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 17**

Les travaux de sécurisation de la Route Départementale face à l'accès au Camping de la Bonne Etoile sont programmés en Mai 2017.

La mise en place d'un ilot de protection pour la traversée des cycles permettra :

- ⇒ de réduire la vitesse sur la Route Départementale  
(70 Km/h ou peut-être 50 km/h selon la configuration de l'îlot à venir)
- ⇒ de faciliter la traversée des cycles et piétons

Une convention entre le Conseil Départemental 17 et la Mairie doit être signée pour autoriser le lancement du chantier.

Ces travaux seront financés à 60 % par le Conseil Départemental et 40 % par la commune (28.000 € TTC environ) ce financement étant à inscrire au budget de la commune de 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **PRÉSENTATION DES CARTES PPRN**

M. Le Maire présente au Conseil, les cartes établies par les services de la DDTM sur les risques érosion, submersion et feu de forêt concernant la commune du Bois Plage en Ré.

Ces cartes sont établies :

- sur le risque XYNTHIA + 20cm
- sur le risque XYNTHIA + 60 cm

Par ailleurs, sont également présentées les cartes informatives réalisées en prenant compte la digue du Goisil, prévue à LA COUARDE.

Ces cartes font apparaître une amélioration de la situation de la partie OUEST de la commune au regard des risques.

### **DATES À RETENIR**

- Cérémonie commémorative du 19 Mars : à 11h au Square du 19 Mars 1962
- Inauguration du Self à la cantine scolaire : le Mercredi 22 Mars à 11h
- Prochain Conseil Municipal : le Mardi 28 Mars 2017 à 18h30

La séance est levée à 19 h 45

Le Maire,

Jean-Pierre **GAILLARD**